

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2024.123

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	21	Pour :	21
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation* : 20 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Joséphine Baker, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents** : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, M. Daniel THOMAS, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE.

**Pouvoir(s)** : Mme Valérie DREUILHE pouvoir à Mme Annette BALAGUE, M. Patrick FERRARI pouvoir à M. Félix MANERO, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à M. Gérard ANDRE.

**Absent(s) excusé(s)** : Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lyliya CHALLAL, Mme Caroline CHALLET, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Mireille OVADIA, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance** : M. TOURNIER.

**Objet de la délibération** : CESSION DE LA PARCELLE AH N°704 A LA SCI J.B.L – 12 ROUTE DE FRONTON

**Exposé :**

La commune d'Aucamville a pris un arrêté en date du 29 janvier 2024 portant délimitation de la propriété communale référencée AH n°695 au droit de la propriété référencée AH n°517, sise 12 Route de Fronton et appartenant à la SCI J.B.L. Un plan de délimitation de la propriété de la personne publique a été dressé le 11/12/2023 par le cabinet de géomètres-experts GELP.

Afin de régulariser l'accord de principe passé avec la SCI J.B.L pour assurer un accès véhicule de 3,00m le long du bâtiment de l'auto-école City Zen (desserte du parking privatif situé en fond de parcelle), la commune d'Aucamville souhaite céder à l'euro symbolique à la SCI J.B.L un foncier de 15m<sup>2</sup> à rattacher à la parcelle AH n°517 dont elle est propriétaire. Le foncier correspond à une partie de la parcelle mère cadastrée AH n°695 et représente une surface totale de 15m<sup>2</sup>, cadastrée désormais AH n°704.

**Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L.3112-4 et L.3221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu le plan cadastral annexé,

Entendu l'exposé de Mme ARMENGAUD, Première Adjointe, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1 :** d'approuver la cession à l'euro symbolique à la SCI J.B.L d'un foncier de 15m<sup>2</sup> correspondant à la parcelle cadastrée section AH n° 704 et sise 12 Route de Fronton.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier (promesse de vente acte de cession etc.).

Le Maire,

Gérard ANDRE

